

ANOUX INFOS



Journal n°24
1^{er} Semestre 2012

INFOS

Déchetterie et objets encombrants

Les horaires d'été de la déchetterie sont les suivants :

Du Mardi au Samedi

De 9h à 12h

Et de 13h30 à 17h

☎ 03 82 20 46 72

Vous pouvez y déposer : gravats, cartons, métaux, déchets verts, huile de vidange, batteries, verres, textiles, sommiers, matelas et petits électroménagers.

Pour les objets encombrants, vous pouvez contacter le SIRTOM au 03 82 20 22 00, afin de fixer avec eux un rendez- vous pour l'enlèvement des gros objets.

Ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00

Les mardis et jeudis de 16h00 à 18h00

Vous êtes priés de respecter ces horaires, sauf en cas d'urgence ou d'empêchement (impératifs professionnels).

Horaires d'ouverture de la mairie au mois d'Août:

Du 6 au 24 août, la mairie sera fermée.
En cas d'urgence, téléphoner à Mr BAUSCH.
Tel : 06 75 68 69 15

Concours des Maisons Fleuries 2012

Cette année encore, la municipalité organise le concours des « Maisons Fleuries ».
Aucune inscription n'est nécessaire, toutes les maisons ornées de fleurs seront notées par un jury. Il vous suffit donc de fleurir vos maisons. Comme les années précédentes, cinq prix seront attribués en bons d'achat :

1^{er} prix : 70 euros

2^{ème} prix : 60 euros

3^{ème} prix : 40 euros

4^{ème} prix : 30 euros

5^{ème} prix : 25 euros

Les gagnants des années 2010 et 2011 sont hors concours.

Tous à vos arrosoirs et bonne chance aux participants



Rappels

Après plusieurs plaintes, nous nous voyons obligés de **rappeler à tous les propriétaires de chiens :**

- Qu'ils sont priés de ne pas les laisser divaguer
- Que les crottes ne doivent pas être laissées sur la voie publique, ni dans les lieux privés qui ne seraient pas ceux desdits propriétaires
- Qu'ils doivent veiller à faire cesser les aboiements intempestifs.

Lors du bulletin du 2^{ème} semestre 2006, une information avait été donnée **concernant les heures où il est permis de faire du bruit** (utilisation d'outils ou d'engins bruyants,).

Les voici pour rappel :

-jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h00

-samedis : de 10h00 à 17h00

-dimanches : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Nous vous demandons instamment de respecter ces horaires. MERCI.

Recensement militaire

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1996 seront recensés. Ils seront convoqués à la mairie pour leur 16ème anniversaire et devront s'y présenter impérativement.

Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est obligatoire. Elle sera demandée en cas d'inscription aux examens et au permis de conduire.

Nouveaux arrivants et changement d'adresse

Tous les changements intervenant dans la commune (arrivée, départ, changement d'adresse à l'intérieur de la commune) devront être signalés en mairie, afin d'éviter toute erreur au moment de l'envoi de facture ou de carte électorale. Nous vous rappelons que l'inscription en mairie est obligatoire avant toute inscription à l'école. (Un certificat d'inscription vous sera remis.)

Etat civil

Le délai d'obtention des cartes d'identité et passeports est plus long en raison des vacances. Toute personne devant refaire sa carte nationale est priée de déposer sa demande en mairie, quelques semaines avant la date d'expiration, afin de ne pas être gênée par la délivrance tardive de ses papiers.

Nous vous rappelons que la demande doit être remplie en noir et en lettres majuscules.

De plus, depuis le 1^{er} juin 2010 le passeport biométrique a été instauré. Quelques communes sont habilitées à traiter les demandes.

Notre commune n'en faisant pas partie, voici la procédure à suivre:

- vous ferez vos demandes de passeport en mairie d'ANOUX comme à l'habitude; on vous remettra les documents à remplir et la liste des pièces à joindre
- vous les déposerez en mairie de BRIEY, remplies et munies des pièces nécessaires

Suite à une information de la Sous- Préfecture, les certificats d'hérédité ne seront plus délivrés en mairie. Seul un notaire sera en mesure de les établir.

Les extraits d'actes de mariage, décès et naissance doivent être demandés dans la commune du lieu de l'évènement.

Piles usagées

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les piles usagées avec les déchets ménagers. Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

Nous vous demandons donc d'adopter un comportement responsable, face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.

Quelques numéros et adresses utiles :

Renseignements : 118 218

Pompiers : 18

SAMU : 15

Centre anti Poisons : 03.83.32.36.36

Gendarmerie de Trieux : 17 ou 03 82 20 40 02

Mairie d'Anoux : 03 82 21 33 06

Mairie de Briey : 03 82 47 16 00

Ecole d'Anoux : 03 82 21 25 42

Syndicat des Eaux de Lantéfontaine : 03 82 46 01 98

Veolia : 03 82 20 28 81

CRW 03 82 21 22 12

Centre des Impôts : 03 82 47 12 12

Sirtom : 03 82 20 22 00

Permanence social Tucquegnieux : 03 82 21 32 33

Trésor Public de Briey 03.82.46.13.80

Médecins :

Dr Espitalier 03 82 21 33 43 (Mancieulles)

Dr Monchot 03 82 21 23 19 (Mancieulles)

Dr Bignolas 03 82 46 29 38 (Briey)

Dr Bourguignon 03 82 20 08 21 (Mance)

Dr Saverna 03 82 46 13 54 (Briey)

Dr Wach 03 82 20 90 95 (Briey)

Dr Dollard Westrich 03 82 21 22 05 (Tucquegnieux)

Pharmacies :

Paquin 03 82 21 32 61 (Tucquegnieux)

Silistrini 03 82 21 31 07 (Mancieulles)

Evrard 03 82 46 25 06 (Briey)

De Mouzon 03 82 46 03 91 (Briey)

Muller 03 82 46 02 41 (Briey)

CPAM	137 avenue de la République 54310 HOMECOURT	☎ 0 820 904 185
CRAM	85 rue de Metz 54000 NANCY	☎ 03.83.34.49.49
CAF	21 rue Saint Lambert 54046 NANCY	☎ 03.83.92.93.94
IMPÔTS	Rue Albert de Briey 54150 BRIEY	☎ 03.82.47.12.12
ANPE	2 rue de la Filature 54150 BRIEY	☎ 39.30
ASSEDIC	19 rue du Maréchal Foch 54150 BRIEY	☎ 08 11 01 01 54

ETAT CIVIL



Louis BLETTNER le 21 Mars 2012.

Félicitations aux parents et vœux de prospérité au petit bonhomme.



Nathalie AGOSTI et Jean-Baptiste ROUSSEL le 07/07/2012.

Laëtitia WEBER et Pierre COURBON le 07/07/2012

Félicitations aux heureux mariés.



Néant

Page de l'école

NOTRE SORTIE A NEUFCHF

Mardi 26 juin 2012 nous sommes allés à Neufchef pour visiter le Musée des Mines .
En arrivant, nous avons joué dans une aire de jeux. Puis nous sommes allés pique-niquer dans une salle.

Après le repas, nous avons regardé un petit film sur le fer puis nous avons fait des groupes pour la visite des galeries de mine.

Le guide nous a fait jouer la saynète de Sainte Barbe et de son papa. Il nous a montré du minerai de fer et nous a expliqué comment on le sortait de la mine.

Nous avons vu les outils que les mineurs utilisaient : le pic, la masse, le foret. Tous les enfants ont essayé de travailler comme les mineurs. On a poussé des wagonnets. C'était un métier vraiment difficile.

Nous avons tous beaucoup aimé cette sortie.

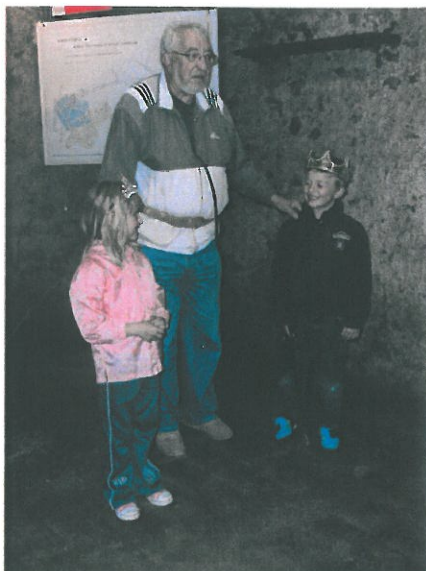
La classe de CP-CE1 de l'école d'Anoux.



Quelques photos de notre sortie



Le groupe et les accompagnateurs devant l'entrée des galeries.



Saynète de sainte Barbe
et son papa.



Lucas porte la hotte contenant le
Minerai de fer.



Fanny et Maïa prenant la place du cheval pour actionner la pompe à eau.



Célène et Méline percent un trou à explosif.

Hélène Vatrinet comblée pour sa retraite.

Après de nombreuses années au service de la commune aulnoise, Hélène Vatrinet, agent d'entretien, a fait valoir ses droits à la retraite, à la date du 1^{er} janvier 2012.

Cet événement vient d'être fêté en mairie d'Anoux où le maire, André Berg, a rappelé ses états de service. *« Hélène Vatrinet fait partie du service technique depuis plus de vingt ans, période où elle y est entrée pour entretenir les locaux de la mairie et de la salle polyvalente. Depuis 2002, on lui avait donné la charge de nettoyer les salles de classe de l'école primaire du regroupement pédagogique intercommunal. Elle a également fait office de facteur, distribuant le courrier municipal et le bulletin dans les boîtes aux lettres avec le concours de son mari, Gilbert. »*

Famille, amis et collègues réunis

Ayant définitivement mis au placard balais et serpillières, Hélène Vatrinet coule une paisible retraite depuis trois mois. Lors de cette réception en mairie, sa famille n'a pas manqué de proposer un clin d'œil amusé à l'assistance. La décoration de la salle était très réussie : on pouvait voir pendre des serpillières et brosses en tout genre !

À l'issue de son allocution et des félicitations d'usage, dont les vœux d'une longue et heureuse retraite, André Berg a remis à la récipiendaire, entourée de sa famille et d'amis, une lampe en émaux de Longwy, de la part du conseil municipal. Parmi les nombreux cadeaux de son entourage, on relèvera aussi une croisière sur le Rhin. Hélène Vatrinet va pouvoir profiter de son dynamisme pour s'occuper de sa famille, voyager, continuer à jardiner ou venir jouer aux cartes le jeudi après-midi, salle du foyer.



RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population a eu lieu cette année dans notre commune. Il s'est déroulé du 19 Janvier au 18 Février 2012. Cette enquête a permis de fournir à l'INSEE des statistiques sur les âges, les professions, les moyens de transports utilisés, les conditions de logement, le nombre d'étudiants ou de retraités de la commune.

Mme KOSOW, nommée agent recenseur a collecté les bulletins individuels et les feuilles de logement dans chaque habitation. Elle a également aidé les plus anciens à remplir le questionnaire présenté par l'INSEE.

Nous vous rappelons que les réponses collectées sont strictement confidentielles et qu'elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle fiscal ou administratif.

Le résultat du recensement 2012 a été excellent avec un taux de participation de 100% de la part des habitants d'Anoux.

Nous vous remercions donc d'avoir bien accueilli l'agent recenseur, et d'avoir bien voulu répondre au questionnaire.

Au total, 123 logements ont été recensés dont 4 habitations collectives (2 logements par maison).

La commune comptabilise 112 résidences principales, 8 logements vacants et 3 résidences secondaires.

La population d'ANOUX est désormais de 265 personnes, les étudiants n'ayant encore pas été comptabilisés par l'INSEE.

Mr le Maire remercie tous les habitants qui, en ayant participé massivement à ce recensement, ont permis à l'INSEE de collecter toutes les informations nécessaires.



FEP D'ANOUX MUSICALES 2012

**Vendredi 28 septembre 2012
A 20h30 à l'Eglise Saint Paulin**

Le groupe BELLA CIAO en concert

« COLORI ITALIANI »



Musiques et chansons traditionnelles d'Italie

Du rythme, du soleil et de la bonne humeur, c'est le groupe BELLA CIAO qui arrive avec son concert de joyeuses musiques et chansons traditionnelles italiennes.....

**Vendredi 19 octobre 2012
A 20h30 à l'église Saint Paulin**

L'accordéon Club Lorrain en concert



LAVOIR :

Le conseil municipal envisage de rénover l'ancien lavoir situé près de la Broquerie.

Une première étude confiée au CAUE de Meurthe-et-Moselle fait apparaître un coût approximatif de 50 800€.

Cette opération peut être subventionnée, notamment par la fondation du patrimoine Lorrain auquel la commune est adhérente.

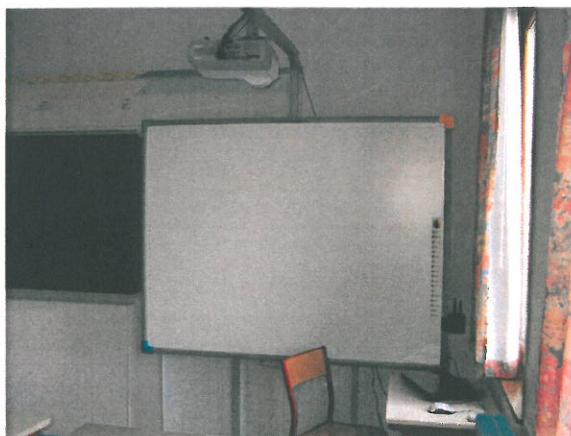


ECOLE :

En 2010, la commune a fait acte de candidature au programme national école numérique rurale.

Notre commune ayant été retenue, une classe a pu être équipée d'un ensemble : Tableau numérique interactif et ses accessoires : Vidéo projecteur, portables, logiciel...

A la prochaine rentrée scolaire, en septembre, la deuxième classe sera également équipée d'un tableau numérique interactif. Ainsi c'est l'ensemble des élèves de l'école primaire d'Anoux qui bénéficient de ce support.



ASSAINISSEMENT :

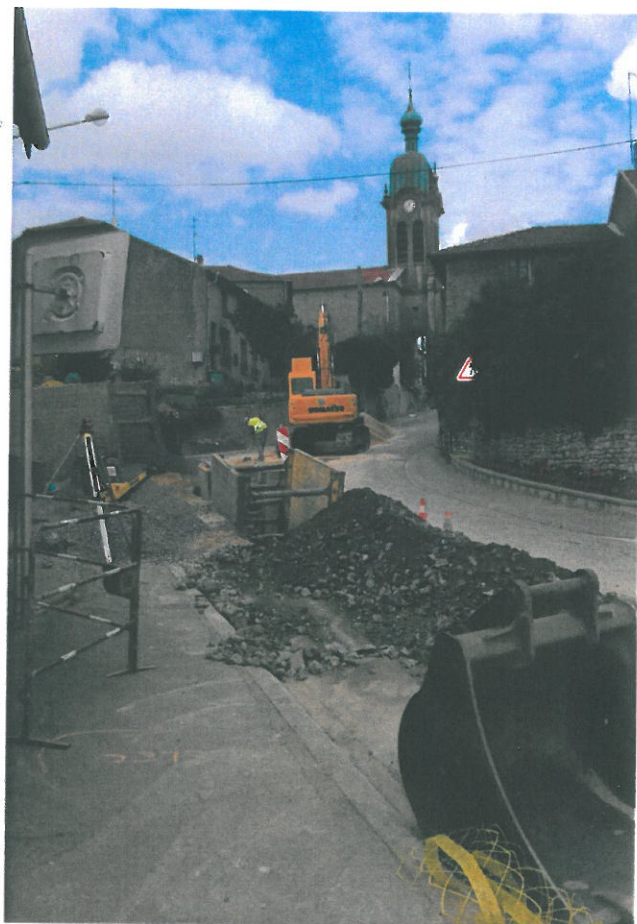
Cet été 2012 marque le début des travaux pour la mise en place du dispositif assainissement des eaux usées de notre commune.

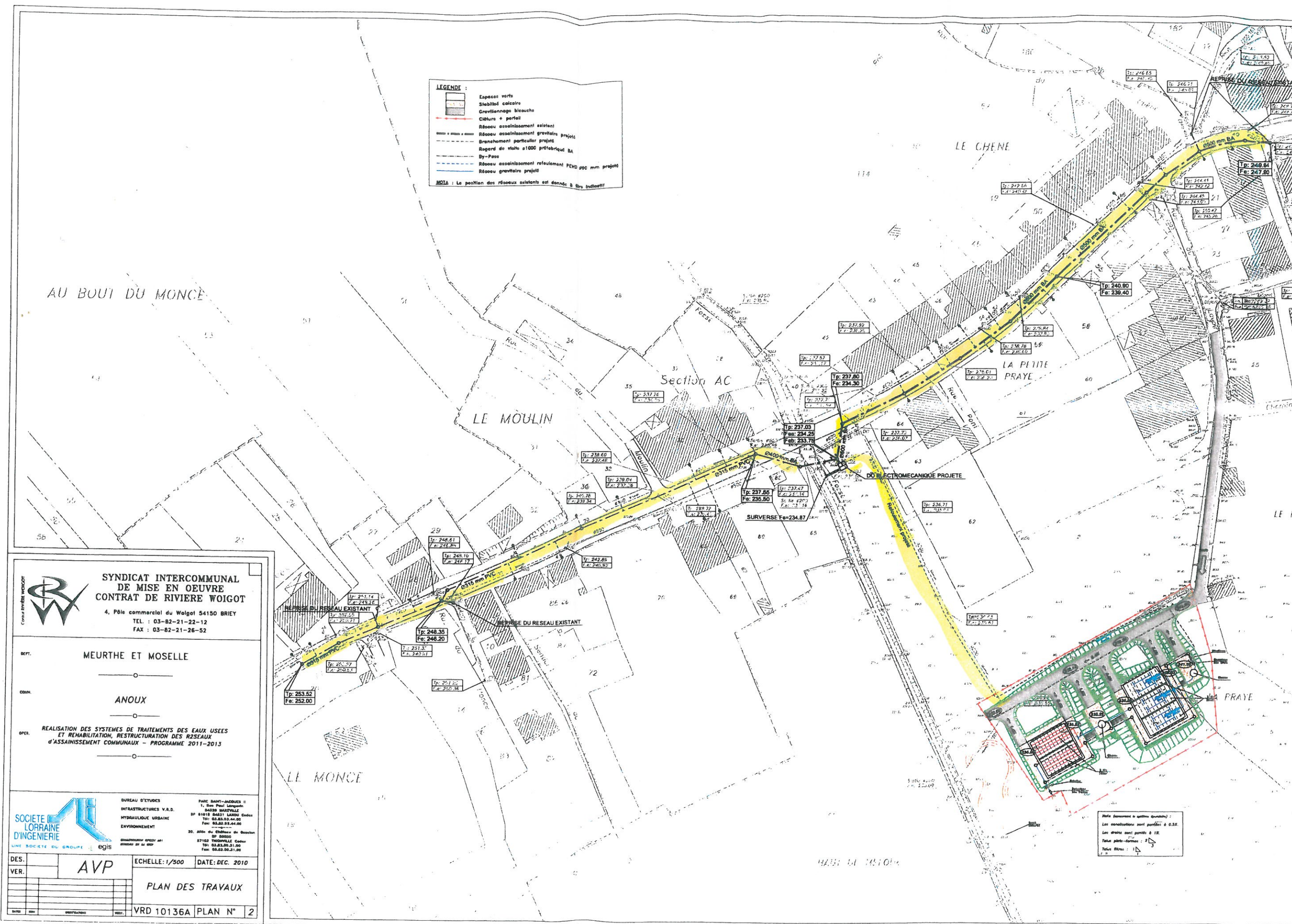
Les travaux sont prévus en plusieurs opérations uniquement dans la partie sud du village, suivant le plan présenté à la page suivante de ce bulletin, le reste du village conservera le réseau unitaire actuel. La première opération, mise en place d'un réseau séparatif de la mairie au pont du Séchevaux est réalisé actuellement. La même opération est prévue au niveau de la côte de Moncé, elle devrait être réalisée à partir du second semestre 2013, elle sera suivie de la construction de la station de traitement des eaux usées et d'un dispositif de transfert vers la station.

Coûts estimés des opérations :

Réseau séparatif réalisé cette année....	187 000€ HT
Réseau séparatif côte du Moncé.....	138 000€
Station de traitement	395 000€
Transfert vers la station	135 000€

Ces opérations sont financées par le conseil général et l'agence de bassin à hauteur d'environ 46%. Le reste étant à la charge du CRW.





LEGENDE :

- Espaces verts
- Stabilisé calcaire
- Gravillonnage bleueux
- Claie + portail
- Réseau assainissement existant
- Réseau assainissement gravitaire projeté
- Branchements particuliers projetés
- Régard de visite Ø1000 préfabriqué BA
- By-Pass
- Réseau assainissement refoulement PND 900 mm projeté
- Réseau gravitaire projeté

NOTA : La position des réseaux existants est donnée à titre indicatif



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE MISE EN ŒUVRE
CONTRAT DE RIVIERE WOIGOT**

4, Pôle commercial du Walgot 54150 BRIEY
TEL : 03-82-21-22-12
FAX : 03-82-21-26-52

DEPT. MEURTHE ET MOSELLE

COMM. ANOUX

OPER. REALISATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENTS DES EAUX USEES
ET REHABILITATION, RESTRUCTURATION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUX - PROGRAMME 2011-2013



**SOCIÉTÉ LORRAINE
D'INGÉNIERIE**

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE egis

BUREAU D'ETUDES
INFRASTRUCTURES V.R.D.
HYDRAULIQUE URBAINE
ENVIRONNEMENT

PARC SAINT-JACQUES II
1, Rue Paul Langeron
54330 MAXEVILLE
BP 91018 54031 LAROU Codex
TEL: 03.83.93.44.00
Fax: 03.83.93.44.00

20, Allée du Château de Bouchon
BP 60000
57103 THIONVILLE Codex
TEL: 03.83.20.31.00
Fax: 03.83.20.31.00

DES. AVP

VER.

ECHELLE: 1/500 DATE: DEC. 2010

PLAN DES TRAVAUX

VRD 10136A PLAN N° 2

Note (concernant le système d'orientation) :

- Les constructions sont portées à 0.50.
- Les arbres sont portés à 1.0.
- Les plots sont portés à 1.0.
- Les plots sont : 2.0
- Les plots sont : 1.0

LES LAVOIRS A ANOUX :

S'il existe une activité presque exclusivement féminine, c'est bien la lessive ! Aujourd'hui et c'est heureux pour la ménagère, la machine à laver a relégué aux oubliettes nos anciens lavoirs et supprimé de ce fait fatigue et perte de temps. Jadis dans le temps qui nous paraît si lointain mais si proche à la fois tout ce faisait manuellement.

Il existait 3 lavoirs à Anoux. Un en bas de la côte du « Moncé » dont il ne reste que le tuyau d'écoulement ; toiture, bassin et margelle ont disparu.

Un autre se trouvait sur le ruisseau au lieu dit le « haut pont ». Il n'en reste rien aujourd'hui. Le troisième qui se situe près de la « Broquerie » a, à part sa toiture, conservé son aspect original, il date du 19^e siècle aux environs de 1835 et remplaça un ancien lavoir menaçant de tomber en ruines. (Ce lavoir actuel va d'ailleurs être réhabilité et fera prochainement l'objet d'une rénovation.)

Certains ont encore en mémoire ces mères de famille appelées Lavandières dans certains endroits (surtout dans le Sud de la France) aller aux lavoirs. Travail fatigant voir harassant quand il fallait au moins une fois par mois suivant que la famille était nombreuse se rendre au lavoir. Situé à proximité du domicile, il ne nécessitait que peu de trajet mais plus éloigné il ajoutait à la fatigue de la laveuse. Bienheureuse quand un mari ou un fils lui portait la brouette pleine de linge et le « baquet », sorte de caisse en bois où elle s'agenouillait pour laver. Le travail était pénible, tremper le linge, le savonner, le broser, le taper avec des « batoï » (battoir), le rincer, et recommencer sans relâche. Après le dernier rinçage, il fallait encore avec l'aide d'une amie tordre le linge (l'essorer). La journée n'était pas finie avec le retour à la maison, en poussant la brouette pleine de linge mouillé, le pendre sur le fil dans le jardin, l'hiver dans le grenier ou dans la grange. Ajoutant à cela les conditions climatiques ; aux mauvais jours dans un lavoir ouvert à tout vent, dans l'humidité, et les mains dans l'eau glacée pendant des heures, il fallait, vous en conviendrez un certain courage pour mener à bien la besogne. Des anciens du village m'ont raconté que les hivers rigoureux, il fallait casser et enlever la glace du bassin avant que les laveuses ne trempent leur linge !

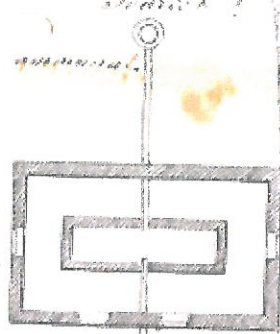
Bien sûr le lavoir était inséparable des « cancans » répétés et les langues y allaient bon train. Cette réputation de bavardages, diront de « mauvaises langues » est bien connue. Le moindre fait anodin était au lavoir disséqué, analysé, amplifié, voir modifié et beaucoup en prenaient pour leur grade comme on dit.

Mais laissons le mot de la fin à cette brave lavandière à qui l'on avait reproché sa langue trop bien pendue : « L'homme devant son verre tous les jours à la taverne refait le monde, pourquoi la femme au lavoir ne le referait pas elle aussi ?! »

Dr. à M. Verbaud.

Source ?
Courtois (quintessence)

*Plan de l'ancien
lavoir établi en 1811.*



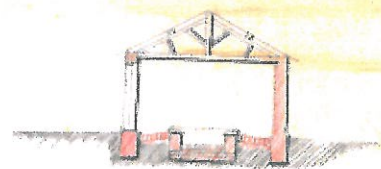
**Plan de
l'ancien
lavoir**

Calend. de la province.

Dr. de la cour.

Calend.

**Plan du
nouveau
lavoir**



PETITE FÊTE AU BISTROT D'ANOUX :

2 photographies datant de 1969 prises à l'occasion du départ des gérants de l'époque, Mr et Mme Loesel Raymond. Cette petite sauterie dura 2 jours car le pari avait été pris de vider complètement la cave et de boire toutes les boissons qui y restaient. (Le pari fut gagné !!!)
On reconnaîtra sur ces clichés des figures du village :

Erenati Robert – Dubuy James – Zampolini Fredo – Loesel Raymond et Irène – Demaison André – Tourneur Francis – Schmit Lucien et Germaine – Loesel Maurice – Schmitt Jean – Leuyet James etc...



En parcourant les archives du registre des délibérations

18 Mai 1884 : Installation du conseil municipal. Election du Maire et de l'adjoint.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le dix du mois de Mai, à une heure du soir, les membres du conseil municipal de la commune Anoux Manciennes, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 4 et 11 Mai courants, se sont réunis dans la salle de la mairie d'Anoux sur la convocation qui leur en a été envoyée par Mr le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents Mrs les Conseillers municipaux :

MIRJOLET Auguste 43 ans
VERNIER Christophe 50 ans
VRIZE 60 ans
DEVAUX Jean- Baptiste 55 ans
NIVOY Nicolas 62 ans
ROBIN Léopold 43 ans
ROBERT 59 ans
LESCANNE 63 ans
AUBERT Gabriel 51 ans
ARNOUX Alexandre 51 ans
NOIREL 68 ans
DAUPHIN Dominique 52 ans

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Aubert Gabriel Maire (conseiller municipal) qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer M M les conseillers susnommés, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr Noirel le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Mirjolet

Election du maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles 76 et 77 en 80 de la loi du 5 Avril 1884 a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
Nombre de bulletins nuls dans l'urne : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu VRIZE JJ menuisier : 7
AUBERT Gabriel cultivateur : 5

Mr VRIZE JJ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire

Election d'un adjoint :

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Vrize JJ, élu maire, à l'élection d'un adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
Nombre de bulletin nuls dans l'urne : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
Mr Robin Léopold : Sept voix
Mr Nivoy : Cinq voix

Mr Robin Léopold ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

15 Mai 1892 : Installation du conseil municipal.

Election du Maire et de l'adjoint.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le quinze du mois de Mai , à huit heures du matin, mes membres du Conseil Municipal de la commune d'Anoux Mancieulles proclamés par le bureau électoral, à la suite des opérations des 1^{er} et 8 Mai courants, se sont réunis dans la salle de la Mairie d'Anoux, sur la convocation qui leur a été adressée par Mr le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents : M M les conseillers municipaux :

MIRJOLET Auguste 51 ans
TOUCHOT Charles 44 ans
ARNOUX Alexandre 60 ans
FRANQUIN Nicolas 43 ans
DAUPHIN Jean- François 59 ans
DEVAUSX Jean- Baptiste 62 ans
NIVROY Nicolas 62 ans
COLLIGNON Christophe 52 ans
AUBERT 37 ans
PULT Théodule 38 ans

La séance a été ouverte dans la présidence de Mr Arnoux Alexandre, maire, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM MIRJOLET, TOUCHOT, ARNOUX, FRANQUIN, DAUPHIN, DEVAUX, NIVOY, COLLIGNON, AUBERT et PULT. dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Mr Nivoy Nicolas le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence . Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Aubert

Election du maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles 15 16 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs : 3

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Mr Arnoux Alexandre ayant obtenu six voix a été proclamé Maire de la commune d'Anoux Mancieulles au 1^{er} tour du scrutin.

Election de l'adjoint :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Arnoux Alexandre, élu Maire, à l'élection d'un adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre des suffrages : 9

Majorité absolue : 5

Monsieur Nivoy ayant obtenu neuf voix a été proclamé adjoint et installé en qualité d'adjoint.

**20 Mai 1900 : Installation d'un conseil municipal.
Election d'un Maire.**

L'an 1900, le vingt mai, à sept heures du matin, les membres du conseil municipal de la commune d'Anoux Manciennes proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations des 6 et 13 Mai courants, se sont réunis dans la salle de la mairie d'Anoux sur la convocation qui leur a été adressée par Mr le Maire conformément aux articles 40 et 77 de la loi du 5 Avril 1844.

Etaient présents M M les conseillers municipaux :

TOUCHOT Charles cultivateur, 52 ans
NOIREL Edouard, menuisier, 41 ans
HILLOR Emile, cultivateur, 44 ans
FRANQUIN Nicolas, cordonnier , 50 ans
AUBERT , cultivateur, 45 ans
COLLIGNON Christophe , cultivateur, 58 ans
NIVOY Joseph, 44 ans
LEFORT Eugène, propriétaire , 54 ans
GOMBERE Auguste , tailleur, 44 ans
NAVEL Jean Xavier, menuisier, 41 ans

La séance a été ouverte par la présidence de Mr TOUCHOT qui a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer les dix membres du conseil dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Mr Collignon Christophe, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Navel.

Election du Maire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
A déduire : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

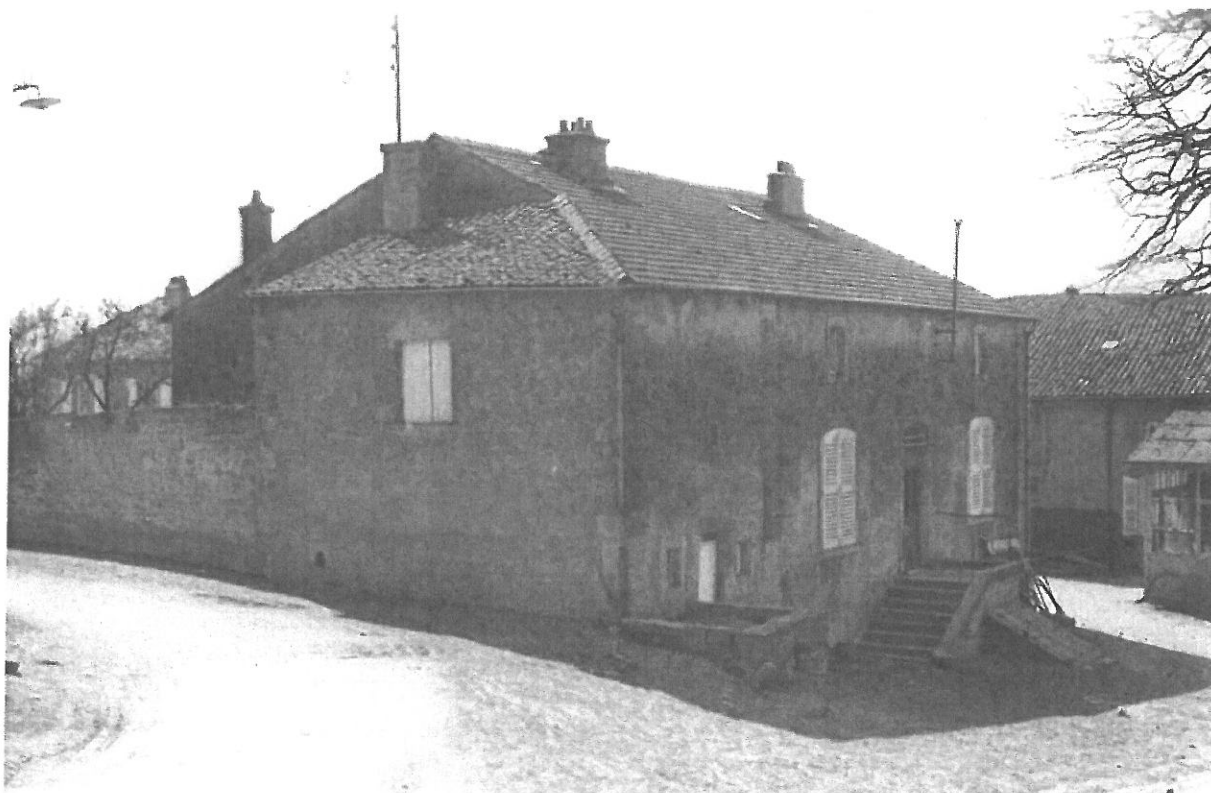
Monsieur NIVOY ayant obtenu neuf suffrages a été proclamé Maire.

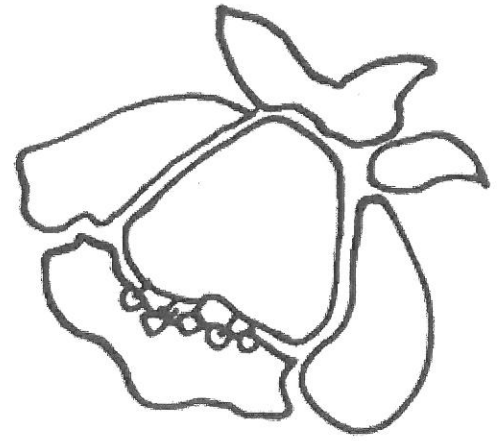
Election de l'Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
Nombre de bulletins nuls : 0
Majorité absolue : 6

Mr NIVOY ayant obtenu neuf voix a été proclamé adjoint.

ANCIENNE VUE DU PRESBYTERE





Le Maire et son conseil
municipal vous souhaitent
de bonnes vacances.

